

Certiphyto

Certificat Individuel de Produits Phytosanitaires



LE CERTIPHYTO A LA MFR

5 certificats :

- **opérateur** (celui qui réalise les traitements)
- **décideur en entreprise non soumise à agrément** (vous ne réalisez pas de traitement phytosanitaire en prestation de service, pour le compte d'un client)
- **décideur en entreprise soumise à agrément** (vous réalisez des traitements phytosanitaires en prestation de service)
- **conseiller en produits phytosanitaires*** (techniciens chambre d'agriculture par exemple)
- **Vendeurs de produits phytosanitaires ***

*: non proposés à la MFR de Richerenches

Domaines professionnels visés :

agriculture, paysage, jardins, espaces verts, golf, vendeurs* de produits phytosanitaires, conseillers*, techniciens* chambre d'agriculture, sociétés de services agricoles..

Emplois visés : Salariés et chefs d'entreprise, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires.

3 voies d'accès :

- par une **formation**
 - par un **titre** ou un **diplôme** de moins de 5 ans
 - par un **test** de moins de 6 mois
- Si échec au test, 1 jour de formation obligatoire

2 possibilités :

- **primo accédant** (vous n'avez jamais eu d'attestation certiphyto)
- **renouvellement** (vous avez déjà obtenu une attestation certiphyto)

Pré-requis

- Etre majeur (nécessaire au moment de la délivrance du certificat)
- avoir un emploi en lien avec l'usage des produits phytosanitaires
- disposer d'une messagerie et d'un compte sur service public

Conditions d'obtention :

- déposer une demande sur le site service public dans les 6 mois qui suivent l'obtention d'un titre ou d'un diplôme, la réussite à la formation ou à un test, le suivi d'une formation (en renouvellement).

Validité du Certificat :

- 5 ans
- à renouveler entre 6 et 3 mois avant la date de fin de validité

Equivalence possible entre les certificats et diplômes éligibles : nous consulter

SITES RESSOURCES :

- <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/certiphyto-certificat-individuel>
- <http://www.chlorofil.fr>
- [ecophyto pic et ecophyto org](http://ecophyto.pic.ecophyto.org)

PRESTATIONS de la MFR :

- aide au choix de la voie la plus appropriée
- organisation de la formation ou du test
- remise du bordereau de score, de l'attestation de réussite ou du suivi de la formation (renouvellement).
- suivi jusqu'à la réception de l'attestation.
- assistance aux personnes en difficulté en informatique et avec l'expression française

VOIES D'OBTENTION à la MFR en 2021 :

- par un test
- par les diplômes niveau bepa et bac pro CGEVV, GMNF et CTJEV (Cf fiches des formations)
- Journée de formation
- contenu adapté au groupe.

Domaines professionnels visés :

viticulture, paysagers, jardins, espaces verts

LE TEST A LA MFR

CONDITIONS DE REUSSITE :

- opérateur** test d'une heure : 12 réponses justes sur 20
formation : 2 jours en 1er accès, 1 en renouvellement
- décideur en entreprise non soumise à agrément**
test de 1h 30 : 15 réponses justes sur 30
formation : 2 jours en 1er accès, 1 jour en renouvellement
- décideur en entreprise soumise à agrément**
test de 1h 30 : 20 réponses justes sur 30
formation : 3 jours en 1er accès, 1 jour en renouvellement
- Validité du test ou de la formation :** 6 mois après obtention.
Formation : base documentaire fournie
Pour un premier accès, la formation est validée par un test. Pour un renouvellement, une attestation de présence est remise.

ASPECTS PRATIQUES

Matériel MFR : 15 postes connectés (seul ce matériel est autorisé pour le test)

Mesures covid-19 : séance réduite à 9 personnes, désinfection du matériel et des locaux, mise en place des gestes barrières.

Prévoir pièce d'identité valide, identifiant de connexion messagerie et compte service public, et pour un renouvellement le certificat en cours.

CONTENU DE LA FORMATION OU DU TEST

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

Compétences communes à tous les certiphytos :

- * identification des risques pour les êtres humains et pour l'environnement
- * utilisation des pesticides : lecture des étiquettes, connaissances de la réglementation de base, les « bonnes pratiques », réagir en cas d'imprévu

Compétences des certiphytos applicateur :

- * réduction des pesticides : principes de protection intégrée et de l'agriculture biologique, moyens alternatifs, bioagresseurs et auxiliaires et surveillance des parcelles
- * réduction du risque lors de l'utilisation des produits phyto : traçabilité, transport et stockage, préparation de la bouillie, application, rangement du matériel et gestion des effluents et déchets

Compétences des certiphytos décideurs :

- * évaluation des risques au niveau de la parcelle ou de l'entreprise
- * mise en œuvre des systèmes ou des stratégies de protection alternatifs
- * conception et mise en œuvre des démarches diminuant les risques liés à l'utilisation de pesticides

TARIFS :

- _ pack test + démarches administratives : 80 €/personne
- _ formation : de 0 à 150 € en fonction des prises en charge financière ; (en principe 100 % pris en charge pour les chefs d'entreprise)

NOUS CONSULTER POUR TOUTE AUTRE QUESTION.

MFR – CFA RICHERENCHES

« Enclave des Papes »
85, Chemin des Abeillers
84600 RICHERENCHES

Tél : 04-90-28-00-21

mfr.richerenches@mfr.asso.fr

Site internet : www.mfr-richerenches.org